



Communiqué de presse

Lundi 7 juillet 2003
Embargo: 7.7.2003, 8 h

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) juge que le jeu virtuel www.swiss-checkin.ch est susceptible de porter atteinte à la dignité humaine des réfugiés

A la demande de SOS-Racisme/ACOR, la Commission fédérale contre le racisme a examiné le jeu virtuel www.swiss-checkin.ch présenté sur Internet par l'Office fédéral des réfugiés ODR mais suspendu pour l'instant.

S'appuyant sur la définition du racisme qu'elle a développée, la CFR estime que ce jeu n'est pas raciste. Tandis que l'appartenance à un groupe ethnique ou religieux donne droit à la protection contre le racisme, il n'en va pas de même pour le statut social et la catégorie d'autorisation de séjour des requérants d'asile et des réfugiés. Le racisme considère certaines personnes comme moralement et intellectuellement inférieures sur la base de caractéristiques réelles ou fictives de nature culturelle ou physique et les expose ainsi à la diffamation et à des actes d'agression. Le jeu [swiss-checkin.ch](http://www.swiss-checkin.ch) utilise quant à lui, d'une manière pour ainsi dire plus subtile, la distance sociale et émotionnelle des Suisses vis-à-vis des réfugiés et la renforce. Il incite par-là au rejet et à l'exclusion des requérants d'asile en Suisse. Ce n'était certainement pas l'intention de l'ODR, comme ses autres engagements permettent d'en juger. Toutefois, comme dans tout travail de relations publiques, ce n'est pas l'intention qui compte mais les effets.

Le jeu propose différents parcours de vie de personnes qui se trouvent dans une situation très difficile. Selon la Commission fédérale contre le racisme, il favorise une attitude de mépris vis-à-vis des requérants d'asile. Le fait que les joueurs soient invités à disposer de la vie de réfugiés ne témoigne pas d'un minimum de respect de la dignité humaine. C'est en contradiction avec les principes auxquels obéissent l'ODR et la politique officielle de la Suisse.

Quant à dire si quelque chose est raciste ou non, on ne peut pas le déterminer une fois pour toutes, mais seulement l'interpréter dans un contexte donné. Suivant la tradition historique et les habitudes culturelles, on peut avoir des sensibilités et des rapports différents à la notion de racisme. Faute de mieux, nous utilisons également la norme antiraciste même lorsqu'il en va de la violation de la dignité humaine au sens large, ce qui est ici le cas. La protection contre l'humiliation est un droit humain destiné à toutes les personnes qui séjournent dans notre pays, quel que soit le groupe auquel elles appartiennent.

Le jeu virtuel www.swiss-checkin.ch est susceptible de porter atteinte à la dignité humaine des réfugiés. Le contenu informatif de ce jeu est minime. La CFR est d'avis qu'il faut définitivement retirer ce jeu de la circulation.

COMMISSION FEDERALE CONTRE LE RACISME

Pour toute information aux médias :

Doris Angst Yilmaz, responsable du secrétariat CFR : tél. 031 324 12 83 ; doris.angst@gs-edi.admin.ch